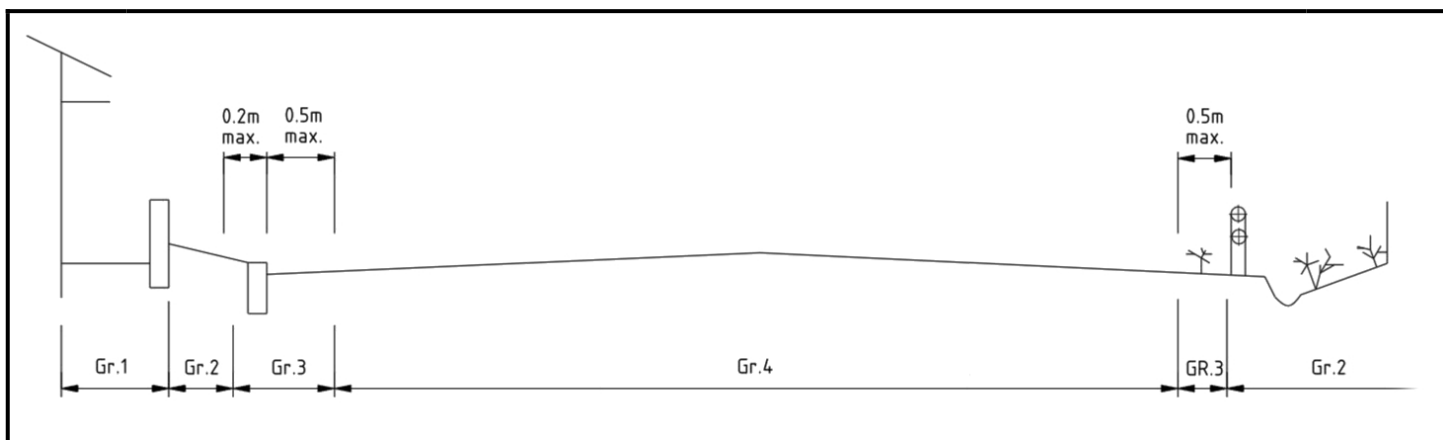


Index

Préliminaires
Normes et applications
Répertoires - Tables de conversion



Groupe	Description	Classe minimale
1	Zones pouvant exclusivement être empruntées par des piétons et des cyclistes. L'accès aux véhicules doit être empêché.	A 15
2	Trottoirs, zones piétonnes et zones comparables, aires de stationnement et parkings à étages pour voitures (avec circulation lente).	B 125
3	Pour les dispositifs de couronnement installés dans la zone de circulation jusqu'à 0,5 m max. de la bordure.	C 250
4	Voies de circulation, accotements et aires de stationnement pour tous types de véhicules routiers.	D 400
5	Surfaces supportant des charges de roue importantes (p. ex. les installations portuaires ou aéroportuaires).	E 600
6	Surfaces supportant des charges de roue particulièrement élevées (p. ex. les aéroports).	F 900

